



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

directives

Question écrite n° 5549

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de bien vouloir lui faire connaître l'inventaire des directives de la Communauté européenne relatives à l'environnement qui restent en attente de transposition en droit français dans son ministère, alors que le délai de transposition est expiré.

Texte de la réponse

Deux directives européennes, dont le délai de transposition est expiré, restent à transposer. Il s'agit de la directive 2004/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant (échéance de transposition 15/02/2007) ; la directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux (échéance de transposition : 30/04/2007).

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5549

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5747

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 355